



## Qu'est-ce que la mesure 37 en Facile A Lire et à Comprendre ?

# Sommaire

<b>1.</b>	Comment lire cet article ?	3
<b>2.</b>	Qu'est ce que la mesure 37 ?	4
<b>3.</b>	Pour qui est la mesure 37 ?	5
<b>4.</b>	À quoi sert la mesure 37 ?	6
<b>5.</b>	Comment la mesure 37 va se mettre en place dans votre établissement ?	7
<b>6.</b>	Quels sont les différentes étapes de la mesure 37 ?	8
<b>7.</b>	Le consentement	12

# 1. Comment lire cet article ?

Article écrit en **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre (**FALC**)



Les encadrés verts expliquent les mots compliqués.



Le pictogramme de l'oeil donne les exemples.



## 2. Qu'est-ce que la mesure 37 ?

La mesure 37 est une mesure nationale.  
C'est-à-dire un travail qui est fait dans toute la France.  
C'est l'**ARS** qui a demandé à votre établissement de faire partie de la mesure 37.



L'**ARS** est l'agence régionale de santé.  
C'est un établissement public de l'État.  
Les ARS sont présentes dans toutes les régions et tous les départements de France.  
Elles s'occupent de la santé.



La mesure 37 permet de repérer des adultes **autistes**, en établissements médico-sociaux et en établissements spécialisés en psychiatrie.



L'**autisme** est un trouble du neurodéveloppement.  
Il touche le développement du cerveau.  
Il peut être découvert avant l'âge de 3 ans ou durant toute la vie.  
Nous utilisons aussi le terme trouble du spectre de l'autisme ou TSA pour parler d'autisme.



### 3. Pour qui est la mesure 37 ?

La mesure 37 concerne les usagers  
et les résidents adultes  
des **établissements médico-sociaux**  
et des patients hospitalisés  
en **établissements spécialisés en psychiatrie**.



#### Un **établissement médico-social**

accueille et accompagne  
des personnes handicapées  
qui ont besoin d'aide  
dans la vie de tous les jours.



#### Un **établissement spécialisé en psychiatrie**

accueille et prend en charge  
des personnes qui ont besoin d'aide  
pour des maladies mentales.



## 4. À quoi sert la mesure 37 ?

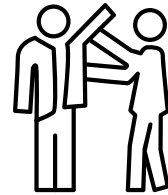
La mesure 37 va permettre de mieux accompagner les personnes autistes dans votre établissement.

La mesure 37 va permettre de rendre l'**accompagnement** des personnes autistes, plus facile et plus personnalisé.



Par exemple, un **accompagnement**, ça peut être quand :

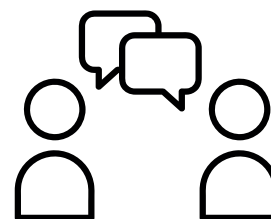
- un professionnel aide une personne handicapée à se laver ou s'habiller
- un professionnel aide une personne handicapée à faire des courses



# 5. Comment la mesure 37 va se mettre en place dans votre établissement ?

Des professionnels de votre établissement sont désignés comme référents de la mesure 37. Le référent est la personne qui va s'occuper de ce travail jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Les professionnels référents de votre établissement sont aidés et formés par deux personnes du **CRA**. Cette formation permet aux professionnels référents de mieux comprendre l'autisme et d'utiliser des outils d'évaluation.



Le **CRA** est le Centre Ressources Autisme. C'est une structure médico-sociale destinée aux personnes autistes.

Les professionnels référents de votre établissement et les professionnels du CRA vont regarder dans vos dossiers et discuter avec vous.

Ils utilisent des outils d'évaluation :

- des questionnaires
- des grilles d'observation



# 6. Quelles sont les différentes étapes de la mesure 37 ?

## Étape 1 : pré-repérage

Les professionnels référents de votre établissement cherchent dans votre dossier des mots qui font penser à l'autisme.

Si ils trouvent des mots qui font penser à l'autisme, ils passent à l'étape 2.



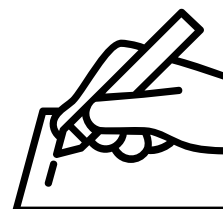
## Étape 2 : repérage

Les professionnels référents de votre établissement continuent à chercher dans votre dossier d'autres signes qui font penser à l'autisme.

Avec des tests, ils **évaluent votre fonctionnement** dans la vie de tous les jours.



Les **évaluations du fonctionnement** permettent de décrire ce que vous savez faire tout seul et les activités où vous avez besoin d'aide.



Si nous trouvons d'autres signes qui font penser à l'autisme, nous passons à l'étape 3.



### Étape 3 : diagnostic

Le médecin de votre établissement va vous dire si vous êtes autiste : c'est ce qu'on appelle le **diagnostic d'autisme**.



**Poser un diagnostic** c'est donner le nom d'un trouble ou d'une maladie qui explique les difficultés d'une personne. Pour trouver le nom de ce trouble ou de cette maladie, le médecin regarde les symptômes, c'est-à-dire l'ensemble des difficultés de la personne. Par exemple, avoir des difficultés de communication est un symptôme de l'autisme. Le diagnostic est donné par un médecin.



Parfois, chez certaines personnes, les symptômes d'autisme sont moins visibles que pour d'autres personnes. Alors, les professionnels du CRA peuvent faire d'autres tests.

## Étape 4 : le projet personnalisé

Dès l'étape 2 de repérage,  
les professionnels référents de votre établissement  
vont adapter votre **projet personnalisé d'accompagnement**.



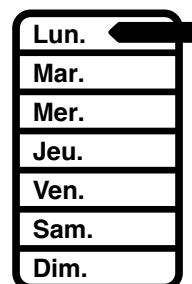
Un **projet personnalisé d'accompagnement**  
explique vos besoins et vos souhaits.  
Votre accompagnement quotidien  
est adapté selon vos besoins particuliers.



Par exemple, si vous êtes très sensible  
aux bruits, vous pourrez porter  
un casque qui rend les bruits moins forts.



Par exemple, si vous avez besoin  
de savoir ce qui va se passer dans votre journée,  
vous pourrez avoir un emploi du temps visuel  
avec vos activités de la journée.



Ce schéma explique  
les étapes de la mesure 37.

**1** Étape 1 : pré-repérage

Recherche des signes évocateurs d'autisme  
(dossier médical et observation)

si positif



**2** Étape 2 : repérage

Approfondissement de la recherche  
des signes d'autisme  
Évaluation du fonctionnement de la personne  
(capacités fonctionnelles et autonomie)

si positif



**3** Mise à jour du Projet Personnalisé  
et Adaptation de l'accompagnement

# 7. Le consentement

Votre participation est volontaire et anonyme.

Volontaire veut dire que vous avez le droit d'accepter ou de refuser.

Anonyme veut dire que votre nom est caché.

## La pièce jointe 1 est le formulaire de consentement.

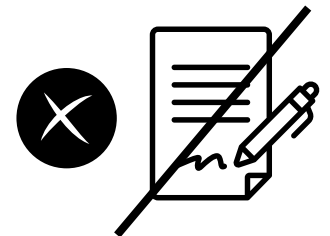
Pour participer à la mesure 37,  
vous et votre représentant légal  
donnez votre autorisation.

Cela veut dire que vous devez être d'accord  
et que vous allez donner des informations sur vous.

Si vous et votre représentant légal  
êtes d'accord, votre représentant légal  
remplit et signe ce formulaire de consentement.



Si vous et votre représentant légal  
n'êtes pas d'accord,  
votre **représentant légal** ne remplit pas  
ce formulaire de consentement.



Votre **représentant légal** est la personne  
qui protège vos intérêts et vos droits.  
Il vous aide à vous organiser et à faire des démarches.  
Par exemple, il peut vous aider à remplir un dossier  
ou à utiliser votre argent.



La partie **jaune** est à remplir par votre établissement.

**Pièce jointe 1**

**En-Tête Etablissement**

**Formulaire de consentement au traitement de vos données personnelles**

**Plan de repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées dans les établissements de santé autorisés en psychiatrie et dans les établissements médico-sociaux généralistes de la région **XXXXXX****

Je soussigné(e), (nom, prénom)

.....  
atteste avoir été informé(e) et consentir à ce que le **CH XXXX** effectue un traitement de mes données personnelles dans le cadre du plan de repérage des personnes adultes autistes engagé au sein de l'établissement.

Ce traitement est nécessaire à la réalisation, avec l'appui du centre de ressources autisme (CRA) de **XXX**, d'une approche diagnostique du public adulte autiste accueilli dans l'établissement, ayant pour finalité d'adapter l'accompagnement proposé aux personnes identifiées et d'améliorer ainsi la réponse à leurs besoins. La démarche contribuera également plus largement à faire évoluer les réponses apportées sur le territoire régional aux personnes adultes autistes.

Les données à caractère personnel suivantes (Sexe, tranche d'âge, le cas échéant mesure de protection juridique et données cliniques) seront collectées auprès de l'équipe du **CH XX** qui m'accompagne, par une équipe de l'établissement.

Je suis prévenu(e) que les données traitées seront conservées dans mon dossier par le CH de **XX** pour une durée n'excédant pas la durée légale de 20 ans et qu'elles ne seront communiquées, sous format pseudonymisé, qu'au centre de ressources autisme de **XX**.

Je suis prévenu(e) que les résultats globaux de la démarche menée dans l'établissement seront communiqués à des fins statistiques à l'ARS, ainsi qu'au Ministère des solidarités et de la santé et à la Délégation Interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), je suis informé(e) que je dispose d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données me concernant et que je peux retirer mon consentement au traitement de mes données à tout moment en m'adressant à **XXXXXX** au sein du **CH XXX**.

Je suis également avisé(e) que je dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

**A XXXXXXXX**, le **XXXXXXX**

Signature

**Formulaire à adresser à :**

<b>CH XX</b> <b>Nom de la personne référente au sein de l'établissement</b> <b>Adresse postale</b> <b>Email : XXXXXX - Tel : XXXXX</b>
---

## La pièce jointe 2 est la note d'information.

Ce document explique ce qu'est la mesure 37.

Votre représentant légal

n'a rien à remplir sur ce document.

La partie **jaune** est à remplir

par votre établissement.

### Pièce jointe 2

#### **En-Tête Etablissement**

#### **Note d'information**

##### **Plan de repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées dans les établissements de santé autorisés en psychiatrie et dans les établissements médico-sociaux généralistes de la région XXXXX**

Dans sa mesure 37, la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement prévoit l'engagement d'un plan national de repérage des personnes adultes autistes aujourd'hui non diagnostiquées hébergées au sein des établissements médico-sociaux non spécialisés ou hospitalisées à temps plein en unité de psychiatrie. Ce plan a pour objectif d'améliorer les réponses proposées et la qualité de vie des personnes adultes autistes. L'objectif au centre de la démarche est en effet la mise en œuvre, dans le respect des recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé, d'un projet personnalisé de soins et d'interventions adapté aux besoins des personnes et source d'une meilleure qualité de vie.

C'est dans ce cadre, et à la demande de l'agence régionale de santé (ARS), que le **CH de XXX** s'engage dans cette démarche. Celle-ci sera ensuite étendue aux autres établissements de la région.

La démarche se déroulera dans l'établissement entre le **XXXXX** et le **XXXXX 2020**.

La méthode retenue, définie par un groupe de travail national, s'appuie sur plusieurs outils d'évaluation complémentaires. Les évaluations seront réalisées au sein de l'établissement et par une équipe de professionnels de l'établissement.

Dans le cadre de ce projet, le **CH XX** va procéder à un traitement de vos données personnelles dans le but de réaliser, grâce à une démarche de repérage, une approche diagnostique du public adulte autiste accueilli dans l'établissement, ayant pour finalité d'adapter ensuite l'accompagnement proposé aux personnes identifiées et d'améliorer ainsi la réponse à leurs besoins. Cette démarche contribuera également plus largement à faire évoluer les réponses aux personnes adultes autistes apportées sur le territoire régional. Des informations vous concernant seront ainsi recueillies dans ce cadre auprès du médecin responsable et de l'équipe qui vous prend en charge ou collectées dans votre dossier (Annexe 1 « *Vos données personnelles* »).

Si un diagnostic d'autisme a déjà été clairement posé pour vous, vous n'êtes pas concerné(e) par la démarche présentée ci-dessus. Il en sera de même si les premières informations recueillies permettent d'écarter la présence d'un trouble du spectre de l'autisme.

Si ces premières informations conduisent en revanche à envisager l'éventualité d'un trouble du spectre de l'autisme, vous recevrez<sup>1</sup> un courrier sollicitant votre accord pour la réalisation des évaluations complémentaires nécessaires à la confirmation de cette hypothèse. Pour participer, il vous suffira alors de remplir le formulaire de consentement qui vous sera envoyé avec ce courrier.

Au cours de cette démarche, l'équipe du **CH XX**, recevra l'appui du centre de ressources autisme (CRA) de **XX**. Les informations recueillies dans le cadre de cette démarche par l'établissement seront pseudonymisées avant transmission au CRA. Elles ne comporteront, ni votre nom, ni votre prénom. Dans l'hypothèse où des évaluations supplémentaires devraient être réalisées par le CRA lui-même, nous solliciterons alors à nouveau votre accord pour la transmission de vos données personnelles au CRA.

<sup>1</sup> Conformément aux articles 6, 1.a et 7 du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016

Pour votre bonne information, votre participation sera entièrement volontaire. Vous serez libre d'accepter ou de refuser de participer à cette démarche. Vous pouvez également à tout moment changer d'avis et interrompre votre participation, sans conséquence sur votre suivi ou votre relation avec le médecin et l'équipe.

Vous avez par ailleurs également le droit d'être informé des résultats vous concernant. Les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement prendront contact avec vous, afin de vous proposer un rendez-vous à cet effet.

Il vous sera par ailleurs possible de demander les résultats globaux de la démarche. Ceux-ci seront également communiqués à des fins statistiques, de façon anonymisée et agrégée, au CRA, à l'ARS, ainsi qu'au Ministère des solidarités et de la santé et à la Délégation Interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant la démarche.

**Contact au sein de l'établissement :**

Nom prénom

Titre

Adresse

Tél : XX.XX.XX.XX.XX ; Email : XXXX

Le cas échéant [site internet](#)

## L'annexe « vos données personnelles »

explique comment sont utilisées vos informations personnelles.

Ce document donne aussi des informations sur le **cadre juridique** de l'utilisation de vos données.



Le **cadre juridique** est l'ensemble des lois et des décrets qui protègent vos droits.



### Annexe « Vos données personnelles »

Dans le cadre de ce projet, le CH XX va procéder à un traitement de données personnelles dans le but de réaliser, grâce à une démarche de repérage, une approche diagnostique du public adulte autiste accueilli dans l'établissement, puis ensuite d'adapter l'accompagnement proposé aux personnes identifiées et améliorer ainsi la réponse à leurs besoins. Cette démarche contribuera également plus globalement à faire évoluer les réponses apportées sur le territoire régional aux personnes adultes autistes.

Ce traitement est nécessaire aux fins de diagnostics médicaux et de prise en charge (Article 9, 2.h du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016).

Les informations à caractère personnel vous concernant (Données cliniques, sexe, tranche d'âge, le cas échéant mesure de protection juridique) sont recueillies auprès du médecin responsable et de l'équipe qui vous prend en charge ou collectées dans votre dossier. Elles sont conservées dans votre dossier pour une durée n'excédant pas la durée légale de 20 ans et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : membres de l'équipe de soins. Les informations recueillies dans le cadre de la démarche par l'établissement et transmises au CRA seront pseudonymisées avant transmission à celui-ci.

A des fins statistiques, des données seront par ailleurs transmises de façon anonymisée et agrégées, au CRA et à l'ARS, ainsi qu'au Ministère des solidarités et de la santé et à la Délégation Interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au CH de XXX :

#### Contact au sein de l'établissement :

Nom prénom

Titre

Adresse

Tél : XX.XX.XX.XX.XX ; Email : XXXX

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.





Ce document est rédigé en « Facile à lire et à comprendre ».

C'est une méthode européenne qui permet de rendre l'information plus claire et plus simple.

Ce document a été rédigé par les membres de l'équipe Mesure 37 et la documentaliste du CRA d'Aquitaine.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site : [inclusion-europe.eu](http://inclusion-europe.eu)

Fiche mise à jour en Mai 2022.



Groupement National  
centres ressources autisme



> Mesure 37 - Le repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées en établissements de santé mentale et en établissements médico-sociaux

[handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr)



> Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant la démarche ou encore l'exercice de vos droits et le traitement de vos données dans le cadre de cette démarche

> Pour contacter le Centre Ressources Autisme de votre région :

[www.gncra.fr/les-fiches-des-cra](http://www.gncra.fr/les-fiches-des-cra)

Groupement National des Centres Ressources Autisme

12 rue Monte-Cristo - 75020 Paris

[www.gncra.fr](http://www.gncra.fr)

